

## **ADOPTION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS 2025**

ATTENDU QUE selon l'article 148 2<sup>e</sup> alinéas du Code municipal, le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata doit adopter un calendrier de ses séances ordinaires du conseil;

2024 – 155

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

QUE les séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata se tiendront à la bibliothèque municipale à 19 h 00.

QUE les dates suivantes soient retenues pour l'année 2025 :

Lundi 13 janvier	Lundi 3 février
Lundi 3 mars	Lundi 7 avril
Lundi 5 mai	Lundi 2 juin
Mardi 1 juillet	Lundi 4 août
Mardi 2 septembre	Lundi 6 octobre
Lundi 3 novembre	Lundi 1 décembre